



## Conseil municipal du 10 janvier 2017

### Compte rendu

Le dix janvier deux mille dix-sept, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS - CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 4 janvier 2017, s'est réuni à la mairie – salle du conseil municipal - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET, Maire.

Membres :	<b>Présents</b> :	Jean-Victor THEVENET, Maire ; Daniel DURAND, Daniel BOUILLON, Sandrine GALICHON, Fabrice CHENAUD, Marie-Christine CALLSEN, Adjoints ; Fernand DARGAUD, Joël CORNELOUP, Laurent PEGON, Bruno GALICHON, Cécile TALON, Cécile BURDIN, Elodie BERRAUD, Maryline PERRIN, Delphine LINOIS, Karine ALMERAS, Stéphanie MICHEL conseillers municipaux.
- en exercice :	17	
- présents :	13	
- votants :	1	
- pouvoirs :	4	
Quorum :	9	

**Absents excusés** : Maryline PERRIN a donné pouvoir à sandrine GALICHON  
Mr Daniel BOUILLON a donné pouvoir à Daniel DURAND ; Cécile TALON a donné pouvoir à Delphine LINOIS ; Elodie BERARD a donné pouvoir à Fabrice CHENAUD

**Arrivée tardive** de Laurent PEGON à 20h25

Secrétaire : Fabrice CHENAUD - Secrétaire auxiliaire : Sophie BAYET

\*\*\*\*\*

### Conseil municipal du 13 décembre 2016 : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2016.

### Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes rendus

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal n'émet pas d'observations sur le compte rendu de la réunion communautaire du 17 novembre 2016,

### Décisions du maire : rendu compte au conseil municipal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal prend connaissance de la décision que le maire a prise en vertu de la délégation du conseil municipal du 8 avril 2014. Elles concernent la décision de non préemption d'une propriété batie route du Sornin :

### Echange de terrain avec M. et Mme Gérard LAPALLUS pour régularisation : fixation de la valeur des biens

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, de fixer à 1 € le m2 la parcelle section C n° 2424 d'une superficie de 12 ca cédée à la commune et à 1 € le m2 la parcelle section C n° 2425 d'une superficie de 11 ca cédée à Mr et Mme LAPALLUS Gérard.

### Déclassement d'une partie de la place Carillon suite à enquête publique

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des votants, le déclassement d'une partie de la place carillon pour une emprise de 600 m2 suite à l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique.

## Projet d'aménagement du ruisseau Julliers de concert avec Charlieu suite à l'avis du service des domaines

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Adjoint

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité des votants, les démarches d'acquisition auprès des propriétaires des parcelles situées aux abords de la rivière Julliers afin de réaliser des aménagements en concert avec Charlieu pour stopper les inondations à proximité.

## Aménagement du centre bourg : décision pour la réalisation des travaux suite à la présentation du projet le 13 décembre 2016

Rapporteurs : Jean-Victor THEVENET, Maire et Daniel DURAND, adjoint.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité des votants, de réaliser les travaux de la première tranche le long de la R.D. 4 comme présenté par le cabinet réalités :

Le Conseil municipal demande la modification du projet présenté pour la seconde tranche des travaux correspondant à ceux aux abords de l'église et de la mairie. Il souhaite que la rue de l'église reste une rue mais en sens unique (entrant sens venant de Charlieu) en prenant en compte l'accessibilité du commerce de coiffure.

## Subvention pour la construction de la boulangerie et d'un logement auprès du Conseil régional Auvergne -Rhône-Alpes et du département de la Loire

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil sollicite, à l'unanimité des votants, des subventions auprès du Conseil régional et du Département de la Loire pour la construction de la boulangerie et d'un logement.

## Subvention pour l'aménagement du centre bourg : demande auprès du Conseil régional Auvergne -Rhône-Alpes et du département de la Loire

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil sollicite, à l'unanimité des votants, des subventions auprès du Conseil régional et du Département de la Loire pour l'aménagement du centre bourg.

## Questions diverses

- **Personnel communal** : il est fait état de manquements à d'obligations de la part d'un agent technique. Mr le maire informe de la saisie du Conseil de discipline.  
Au vu des révélations le conseil municipal émet l'avis de suspendre de ses fonctions l'agent.
- **Feux tricolores** : Daniel DURAND adjoint fait part de dysfonctionnement du feu vers l'entreprise POTAIN.
- Mr le Maire fait part de la **venue du député maire Yves NICOLIN** le 5 janvier dernier

La prochaine réunion aura lieu le 21 février 2017

Séance est levée à 9 heures 30.

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 12 janvier 2017.

La secrétaire de séance,  
Fabrice CHENAUD

Le Maire,  
Jean-Victor THEVENET

